

Direction Générale de la Santé
Ministère des Affaires sociales et de la Santé
Professeur Benoît Vallet,
Directeur général
14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

Direction Générale de la Concurrence, de la
Consommation et la Répression des Fraudes
Ministère de l'Économie et des Finances
A l'attention de Madame Homobono
Directrice générale
59 boulevard Vincent-Auriol
75703 Paris Cedex 13

Paris, le 12 décembre 2017.

Objet : contamination de lait maternisé – questions de foodwatch

Madame la Directrice générale de la DGCCRF,
Monsieur le Directeur général de la DGS,

Nous avons pris connaissance du communiqué des Ministères de la Santé et de l'Économie daté du 10 décembre 2017 concernant la contamination de lait infantile par *Salmonelle Agona*.

Nous notons la décision de rappeler et de suspendre la commercialisation et les exportations de « plusieurs références de produits de nutrition infantile, fabriquées en 2017 sur le site de Craon (53) par le groupe LNS (Lactalis) ».

Nous aimerions quelques précisions à ce sujet :

- Combien de cas d'enfants contaminés ont-ils été déclarés à ce jour, par qui et par quel biais ?
- Le communiqué précise que la suspension et le rappel ont été ordonnés pour plusieurs références de produits destinés à la nutrition infantile fabriqués depuis le 15 février sur le site de Lactalis Nutrition Santé (LNS) de Craon (53). Pourquoi cette date du 15 février a-t-elle été arrêtée et par qui ?
- Lactalis dit avoir identifié « une cause probable de contamination survenue sur une de nos tours de séchage dans la période du 1er au 6 mai 2017 » et reconnaît également avoir détecté dans cette même usine une présence de salmonelle en juillet et en novembre¹.
- Pouvez-vous nous indiquer ce qui a été mis en place par le groupe Lactalis mais aussi le gouvernement précisément entre mai 2017 et le 2 décembre dernier ?

¹ http://www.lactalis.fr/wp-content/uploads/2017/12/CP_Groupe-Lactalis_Rappel-produit-compl%C3%A9mentaire_10-d%C3%A9cembre-2017.pdf et http://abonnes.lemonde.fr/sante/article/2017/12/10/lait-infantile-contamine-bercy-ordonne-un-rappel-tres-large-de-produits-lactalis_5227445_1651302.html?xtmc=lactalis&xtrc=1

- L'entreprise n'a manifestement pas rempli ses obligations, notamment pour s'assurer de la mise en sécurité des consommateurs s'agissant des produits qu'elle met en circulation (mentionnons par exemple leur responsabilité sur les fondements du Règlement (CE) 178/2002 - en particulier l'article 14 « Prescriptions relatives à la sécurité des denrées »-, des articles 1245 et suivants du code civil - responsabilité du fait des produits défectueux -, ainsi que de plusieurs articles du Code de la consommation). D'après votre communiqué, le ministre a considéré que « les mesures prises par l'entreprise n'étaient pas de nature à maîtriser le risque de contamination de produits destinés à l'alimentation d'enfants en bas-âge. »

Quelles actions et/ou sanctions le Gouvernement a-t-il mis en œuvre ou envisage-t-il face à cette situation ?

- De quelles informations disposent les autorités concernant les circuits de distribution des références de produits suspendues et rappelés, notamment concernant les distributeurs et Marques De distributeurs (MDD) et quelles actions sont entreprises ?
- Quelles actions de communication le gouvernement a-t-il mis en place, avec quels moyens et à quelles dates pour informer le grand public ?
- Nous désirons également savoir ce qui a été mis en place depuis 2005 pour assurer des contrôles de ce site de production de Craon, déjà concerné par une contamination il y a douze ans ?²
- Un arrêté préfectoral a ordonné l'arrêt de la production de lait maternisé à Craon jusqu'à la mise en place de mesures correctives³ : quelles sont les mesures demandées ?
- Le gouvernement français a-t-il informé tous les autres pays concernés ? Si oui, par quel biais, au-delà de l'alerte RASFF ? Ou le gouvernement a-t-il demandé à Lactalis de le faire ?
- Pourquoi l'alerte sur RASFF par la France date-t-elle du 4 décembre et non du 2 décembre ? La liste est-elle exhaustive ou amenée à évoluer ? Comment ces pays ont-ils été identifiés ?

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous répondre dès que possible sur ce dossier urgent. Dans cette attente, et restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur général, en l'expression de nos salutations respectueuses.



Karine Jacquemart
Directrice générale, foodwatch France
karine.jacquemart@foodwatch.fr
Ligne directe : 01 43 22 23 63

² http://invs.santepubliquefrance.fr/publications/2006/s_enterica_agona/s_enterica_agona.pdf

³ <http://www.lavoixdunord.fr/278045/article/2017-12-10/salmonelle-le-gouvernement-annonce-un-retrait-massif-de-laits-infantiles>